

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 février 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 36-60, boulevard Marie-Victorin

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne les superficies des enseignes attachées et vise à :

- Permettre que l'enseigne attachée «B» ait une superficie de 3,34 m², alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie maximale de 2,85 m²;
- Permettre que les enseignes attachées «D», «E», «F», «G» et «H» aient une superficie de 3,34 m², alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une superficie maximale de 2,75 m².

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 28 janvier 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier